

Campagne automne 2014

**AVOUEZ! LA
TORTURE, C'EST
INHUMAIN**

SOLIDARITÉ AVEC MOSES

amnistie.ca/torture

**AMNISTIE
INTERNATIONALE**



Bonjour à tous et à toutes!

Moses Akatugba est un jeune nigérian qui s'est fait arrêter à l'âge de 16 ans pour avoir supposément commis un vol à main armée, vol qu'il déclare ne pas avoir commis. Suite à son arrestation, Moses a vécu un cheminement très difficile : il a été torturé par la police et par l'armée en plus d'attendre plus de huit ans avant de recevoir le jugement fatidique qui l'a condamné à la peine de mort.

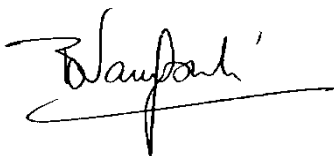
Le présent document dénonce les mauvais traitements infligés à Moses Akatugba par les autorités nigérianes ainsi que les irrégularités entourant son arrestation, sa détention et son procès inéquitable.

Dans le cadre de la campagne annuelle *Non à la torture!*, le cas de Moses Akatugba rappelle de façon particulière les actes de torture et autres mauvais traitements perpétrés à plusieurs reprises, certains ayant même été utilisés comme moyens pour soutirer des faux aveux à la victime.

Nous vous remercions pour votre participation et votre engagement dans cette campagne. Chaque geste compte afin de faire pression sur le gouvernement nigérian pour faire respecter les droits de Moses Akatugba.

- Vous voulez faire un kiosque? Signez et faites signer la pétition autour de vous.
- Vous avez l'opportunité de vous faire entendre lors de la pause du midi ou pendant des visites organisées? Organisez l'action de militantisme « *Simulation du procès de Moses* » et faites signer les pétitions par la suite.
- Vous voulez vous impliquer davantage? Organisez les activités de solidarité « *Mon ami Moses* » et « *Cartes de vœux* » ou l'activité de sensibilisation « *Murale des aveux* ». Vous trouverez toutes les informations en annexe.

Bonne campagne!



Béatrice Vaugrante
Directrice générale
bvaugrante@amnistie.ca



Colette Lelièvre
Coordinatrice Campagnes et Actions
clelievre@amnistie.ca

Table des matières

L'injustice ne passera pas : Libérons Moses Akatugba.....	1
Revendications d'Amnistie internationale	3
La torture en hausse au Nigéria.....	4
Action 1 : Le procès de Moses Akatugba	5
Action 2 : Facebook pour Moses.....	6
Action de solidarité 1 : Carte de vœux.....	7
Activité de solidarité 2 : Égoprotrait (<i>selfie</i>) avec mon ami Moses.....	8
Action de sensibilisation : Murale des aveux	9

ANNEXES

Calendrier des activités et des dates symboliques

Fiche sur le Nigéria

Modèle de convocation pour le procès de Moses

Simulation du procès de Moses

Modèle de communiqué de presse pour l'activité de simulation du procès

Slogans pour affichettes

Carte du Nigéria

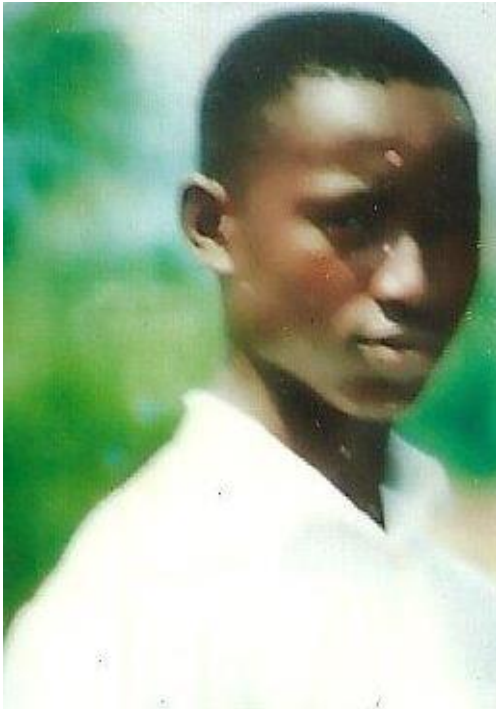
Photo de Moses pour l'action « *Mon ami Moses* »

L'injustice ne passera pas : Libérons Moses Akatugba!

Moses est né le 29 avril 1989; il avait 16 ans lorsqu'il s'est fait arrêter, torturer et accuser sans preuve réelle du vol de quelques appareils électroniques; il a 25 ans maintenant et il est toujours emprisonné risquant la peine de mort.

« Nul enfant ne [devrait être] soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans. »

Article 37 de la Convention relative aux droits de l'enfant



En novembre 2005, la vie de Moses Akatugba a basculé. Âgé de 16 ans, il a été arrêté de façon violente par des policiers qui le soupçonnaient d'avoir fait un vol à main armée, vol que Moses dit ne pas avoir commis. Lors de l'arrestation, Moses a déclaré que des militaires l'avaient frappé à la tête et dans le dos, lui avaient tiré une balle dans la main et l'avait battu de nouveau dans une caserne militaire, après qu'il n'ait pas su identifier le corps d'un inconnu. Il a passé plus de trois mois en détention policière et il a été transféré en prison après avoir été accusé de vol à main armée devant un tribunal.

Le procès de Moses aurait été principalement basé sur deux déclarations que les officiers de police ont obtenues sous la torture. Les policiers l'auraient violemment battu à coups de machette et de matraque, l'auraient attaché et suspendu pendant plusieurs heures dans des salles d'interrogatoire et lui auraient arraché les ongles des doigts et des orteils à l'aide de pinces.

« La douleur infligée par la torture est insupportable. Je ne pensais pas que je survivrais. Les souffrances que j'ai endurées aux mains des forces de l'ordre étaient inimaginables. Je n'avais jamais été soumis à un tel traitement inhumain. »

- Moses, février 2014

L'avocat de Moses veut amener le jugement en appel puisqu'en plus des déclarations forcées présentées au procès, le policier responsable de l'enquête ne s'est pas présenté à l'audience et l'adolescent a donc été déclaré coupable sur la base du témoignage de la victime (qui selon l'avocat de Moses, était truffé d'incohérences).



Rue d'Effurun, dans l'État du Delta, près d'où Moses Akatugba a été arrêté par l'armée nigériane le 27 novembre 2005.

Non à la peine de mort!

« Je tiens à remercier Amnistie internationale et HURSEDEF pour leur soutien et leur détermination à défendre les personnes défavorisées comme moi. J'espère sincèrement que les autorités écouteront Amnistie internationale. Je veux qu'Amnistie internationale m'aide à sauver ma vie. »
- Moses Akatugba

Suite au procès et après avoir passé huit ans derrière les barreaux dans l'attente d'un jugement, Moses a été condamné à mort. Depuis son transfert en prison en mars 2006, il n'a pu voir sa famille que deux fois par mois.

Aucune enquête n'a encore été ouverte sur ses allégations de torture.

Moses Akatugba n'aurait jamais dû être condamné à la peine de mort. Étant donné qu'il était mineur lors des accusations non prouvées pour son crime, il ne devrait pas être assujéti à la même sentence qu'un adulte. De plus, le droit international déclare explicitement qu'un enfant âgé de moins de 18 ans lors de l'infraction criminelle ne peut être soumis à la peine de mort.

Nul ne devrait subir de telles brutalités. Nul ne devrait être contraint à «avouer» sous la torture. Et nul ne devrait être condamné à mort.

Pour des informations sur la question de la peine de mort, voyez les ressources en annexe dans le matériel de campagne.

Les enjeux en droits humains auxquels Moses fait face :

- *Peine de mort;*
- *Détention sans inculpation ou jugement;*
- *Torture;*
- *Procès inéquitable.*

Revendications d'Amnistie internationale

- Ouvrir une enquête sur les allégations de torture et de mauvais traitements infligés à Moses Akatugba par la police et l'armée;
- Commuer la condamnation à mort de Moses Akatugba;
- Accorder à Moses des dommages et intérêts, le compensant pour les tortures et les mauvais traitements infligés par la police et l'armée (s'il est prouvé que ses allégations sont fondées).

RESSOURCES

Diaporama sur la peine de mort en 2013: [youtube.com/watch?v=U3VD2KKeGFk](https://www.youtube.com/watch?v=U3VD2KKeGFk)

Vidéo d'Ensaf Badawi, femme de Raif Badawi : [youtube.com/watch?v=tdf3WB8zdpA](https://www.youtube.com/watch?v=tdf3WB8zdpA)

Liens pour vidéos et témoignages sur la page de la coordination Abolition de la peine de mort : amnistiepdm.org/videacuteos-et-teacutemoignages.html

Vidéo de *One for Ten* à propos de Damon Thibodeaux qui a été condamné à mort suite à de faux aveux obtenus sous la torture : <https://www.youtube.com/watch?v=qbzILadbMDQ>
(Sous-titres disponibles en français en cliquant sur "cc" en bas de la fenêtre)

La torture en hausse au Nigéria

«*Toute personne a droit au respect de sa dignité; en conséquence, a) nul ne doit être soumis à la torture ou à des traitements inhumains ou dégradants.*»

Articles 34(1) de la Constitution nigériane



Les recherches d'Amnistie internationale montrent qu'en 2013, environ 3 000 personnes ont été arrêtées et détenues dans seulement trois lieux de détention : la caserne militaire de Giwa, à Maiduguri dans l'État de Borno, le centre de détention Sector Alpha à Damaturu, dans l'État de Yobe (localement surnommé « Guantanamo », et le centre de détention de la Brigade spéciale de répression des vols (SARS) à Abuja (surnommé l'« abattoir »).

En 2005, l'organisation de défense des droits humains nigériane *Access to Justice* a déclaré que la torture était pour la police nigériane « une pratique courante et institutionnalisée dans le cadre de ses procédures d'enquête ». Des organisations nigérianes de défense des droits humains affirment que la plupart des postes

de police importants disposent de « salles de torture » et d'un agent « responsable de la torture ».

Amnistie internationale exhorte les autorités nigérianes à prendre des mesures de toute urgence pour remédier à plusieurs graves problèmes, entre autres :

- Mettre un terme à l'utilisation de la torture et de tous les autres mauvais traitements;
- Permettre aux suspects et aux détenus de rencontrer leurs familles et leurs avocats dès le départ;
- Bénéficier de soins médicaux;
- Diligenter des enquêtes indépendantes, impartiales et approfondies sur toutes les accusations de torture mettant en cause la police ou l'armée;
- Ériger la torture en infraction en adoptant un projet de loi contre la torture.

Peine de mort

Selon les données officielles, il y avait en septembre 2013 dans les prisons nigérianes 1 233 personnes sous le coup d'une condamnation à mort.

ACTION 1 : Le procès de Moses Akatugba

Un procès inéquitable...

Recréez le procès de Moses dans lequel vous êtes les acteurs afin de démontrer l'injustice vécue par Moses Akatugba. Laissez aller votre côté artistique et organisez une simulation du procès en jeu de rôle.

Les rôles :

- Une personne qui joue le rôle de Moses;
- Un juge (ou plusieurs juges);
- Un avocat responsable du cas de Moses;
- Un avocat de l'accusation;
- Une personne qui témoigne contre Moses (la « victime »);
- Un ou des policier(s) / militaire(s) (muet);
- Un observateur/observatrice d'Amnistie internationale avec un dossard.

Vous trouverez **en annexe** un modèle script du procès contenant toutes les informations pertinentes qui devront être communiquées durant la simulation. Ce jeu de rôle est une excellente initiative pour susciter de l'intérêt un midi à la cafétéria ou à l'atrium par exemple. Pourquoi pas lors d'une rencontre avec les parents! Surprenez votre public!

Vous pouvez annoncer l'heure et l'endroit de votre simulation à l'aide d'une fausse « convocation au tribunal ». Affichez-la sur les portes de classe ou à l'entrée de l'établissement. Voir un modèle de convocation à l'annexe.

Suite à la simulation, faites signer la pétition pour faire cesser l'injustice subie par Moses Akatugba! Les pétitions seront envoyées par Amnistie internationale au gouverneur de l'État du Delta (où Moses habite).

ENVOYEZ VOS PÉTITIONS AVANT LE 30 NOVEMBRE 2014

Amnistie internationale Canada francophone
Colette Lelièvre, coordinatrice Campagnes & Actions (clelievre@amnistie.ca)
50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 500
Montréal, (Qc) H2X 3V4

ACTION 2 : Facebook pour Moses



Tout l'automne 2014, nous vous invitons à écrire un mot sur la page Facebook du gouverneur Emmanuel Uduaghan pour faire pression et lui rappeler les revendications d'Amnistie internationale concernant le cas de Moses Akatugba.

En plus des signatures récoltées sur la pétition, écrivez au gouverneur; ceci démontrera encore plus que les membres, les ami.e.s et les sympathisant.e.s d'Amnistie internationale sont sérieux.

Facebook du gouvernement : facebook.com/euduaghan

Quoi faire?

1. Écrire cette courte phrase en anglais ou en français :

An investigation must be opened into Moses Akatugba's allegations of torture and ill-treatment in detention, and his death sentence must be commuted.

Une enquête doit être ouverte sur les allégations de torture et de mauvais traitements infligés à Moses Akatugba et sa condamnation à mort doit être commuée.

2. Sur votre Facebook, demandez aux gens de signer la pétition en ligne s'ils ne l'ont pas déjà fait sur papier : www.amnistie.ca/moses
3. Partagez l'image de la campagne : voyez dans l'album photo du Facebook d'Amnistie internationale facebook.com/Amnistie.internationale.Canada.francophone

ACTIVITÉ DE SOLIDARITÉ 1 : Cartes de vœux

Moses Akatugba fait partie des douze cas sélectionnés par le mouvement pour la campagne des cartes de vœux. Nous vous proposons de commencer dès maintenant à organiser des activités de cartes de vœux pour Moses.

Écrivez un message de soutien à Moses Akatugba! Faites-lui savoir que vous êtes au courant de sa situation et que vous espérez que sa peine soit commuée le plus tôt possible en peine de prison, s'il est trouvé coupable après un nouveau procès!

Exemples de messages de soutien

J'ai ___ ans et je te soutiens Moses. Aucun enfant ne devrait être condamné à la peine de mort. Courage!

Ton ami d'Amnistie internationale,
(nom)

*You are not alone! I am thinking of you and I send you my best wishes.
Your friend from Amnesty International,
(name)*

**IMPORTANT!! Vous devez envoyer les cartes
APRÈS LE 30 NOVEMBRE 2014.**

Envoyez vos cartes à :

Human Rights, Social Development and Environmental Foundation
(Moses Akatugba)
P.O. Box 1800,
Diobu
Port Harcourt
Rivers State
Nigeria

ACTIVITÉ DE SOLIDARITÉ 2 : Égoportrait (*selfie*) avec mon ami Moses

Moses pourrait être votre ami...



Moses avait 16 ans lorsqu'il s'est fait arrêter et torturer par les autorités policières et militaires. Ce pourrait être ton ami, ton cousin, l'ami d'un ami...

Prends une photo de toi avec l'affiche de Moses et montre ton soutien face à l'injustice qu'il subit. Après plus de neuf ans en prison, Moses a besoin de se faire rappeler que partout dans le monde, il peut compter sur l'appui d'amis et de jeunes qui veulent faire cesser l'injustice et lui rendre sa vie et sa dignité!

MODE D'EMPLOI :

- Collez sa photo sur un carton;
- Prenez une photo avec le portrait de Moses comme si vous preniez une photo avec un ami; voyez comment le bras de Moses est positionné;
- Publiez les photos sur le site Web de l'école, de la commission scolaire, sur les pages Facebook des jeunes et envoyez-les-nous. Utilisez le mot-clic #monamimoses afin de regrouper toutes vos photos en une seule page. Écrivez un petit mot de soutien allant avec la photo tel que « Moi et mon ami Moses Akatugba : Libérons-le! »;
- Profitez-en pour promouvoir la pétition en ligne : amnistie.ca/moses;
- Devenez membre de la page Facebook « *Par nous, pour nous, Jeunes Amnistie* » et publiez votre photo sur la page. Toutes les actions des groupes seront publiées sur cette page afin de vous remercier de votre engagement!

Toutes les photos et les messages de solidarité seront envoyés à l'organisme *Human Rights, Social Development and Environmental Foundation*, qui s'occupe du cas de Moses au Nigéria.

ENVOYEZ VOS PHOTOS AVANT LE **30 NOVEMBRE 2014**

Amnistie internationale Canada francophone
Colette Lelièvre, coordinatrice Campagnes & Actions (clelievre@amnistie.ca)
50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 500
Montréal; (Qc) H2X 3V4

ACTION DE SENSIBILISATION : Murale des aveux...

Qu'est-ce que vous auriez avoué sous la torture?

Afin d'attirer l'attention dans votre établissement, créez une grande murale constituée de « post-it » sur lesquels les jeunes et les membres du personnel auront écrit une chose qu'ils ou elles auraient avouée suite à la torture.

IMPORTANT! Assurez-vous qu'aucun nom personnel, insultes ou commentaires indésirables ne se retrouvent sur la murale. C'est pourquoi il est préférable d'utiliser des « post-it » qui seront faciles à enlever (et plus légers à envoyer par la poste par la suite).

Cette action plus ludique permet aux élèves d'avoir une réflexion sur les conséquences de la torture et de l'inefficacité du processus pour obtenir des informations fiables et véridiques.

Exemples de messages d'aveux

Sous la torture, j'ai avoué avoir vu des extra-terrestres dans le ciel.

Sous la torture, j'ai avoué que la nourriture de la cafétéria est meilleure que celle de ma mère.

J'ai déjà rencontré un chien qui parlait; tout le monde est prêt à avouer n'importe quoi sous la torture.

J'ai vu Superman se promener au-dessus de ma maison; tout le monde est prêt à avouer n'importe quoi sous la torture.



ENVOYEZ VOTRE MURALE OU LES « POST-IT » PAR LA POSTE AVANT LE 30 NOVEMBRE 2014

Amnistie internationale Canada francophone
 Colette Lelièvre, coordinatrice Campagnes & Actions (clelievre@amnistie.ca)
 50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 500
 Montréal; (Qc) H2X 3V4

ANNEXES

Calendrier des activités et dates symboliques

Du 1 ^{er} octobre au 8 novembre 2014	Exposition de photos d'Augustin Le Gall : <i>Sous le jasmin</i> au Gesù, 1200, rue de Bleury à Montréal ; pour une visite guidée, contactez Colette au 1-800-565-9766 poste 235
Du 1 ^{er} septembre au 15 novembre 2014	Campagne <i>Solidarité avec Moses Akatugba</i>
1 ^{er} octobre 2014	Journée de l'indépendance du Nigéria
1 ^{er} octobre 2014	Action sur les réseaux sociaux pour Moses Akatugba
10 octobre 2014	Journée mondiale contre la peine de mort
Du 16 au 19 octobre 2014	Formation des jeunes d'Amnistie internationale
21 octobre 2014	Journée africaine des droits de l'homme
8 novembre 2014	Congrès d'Amnistie à la Polyvalente Deux Montagnes
Du 19 au 24 novembre 2014	<i>Livres comme l'air</i> pendant le Salon du livre de Montréal
Du 15 novembre au 31 décembre 2014	Campagne des cartes de vœux : <i>Écrire ça libère !</i>
20 novembre 2014	Journée internationale des droits de l'enfant
Du 25 novembre au 10 décembre 2014	Les 16 jours de campagne contre la violence faite aux femmes
30 novembre 2014	La journée mondiale des <i>Villes pour la vie contre la peine de mort</i>
Du 6 au 14 décembre 2014	Marathons d'écriture dans plusieurs villes du Canada et du monde
10 décembre 2014	Journée internationale des droits de l'Homme

NIGÉRIA



Capitale : Abuja

Superficie : 923 768 km²

Population : 177 155 754 hab.

Espérance de vie : 52 ans (2012)

Taux d'alphabétisation des adultes : 60.8 % (2012)

Langues officielles : anglais, haoussa, igbo, yoruba

Forme de l'État : République

Président : Goodluck Jonathan

Traités et conventions ratifiés :

	Signés et ratifiés	
	OUI	NON
Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)	✓	
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)	✓	
Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981)	✓	
Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984)	✓	
Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998)	✓	
Convention internationale relative aux droits de l'enfant (1989)	✓	
Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (2002)	✓	

Cour d'appel de (insérez le nom de l'école)
Parquet du (insérez le lieu où se déroulera la simulation)
(adresse de l'école)

Convocation en Justice

En date du _____

Nous soussignés, le groupe Amnistie internationale de l'école (insérez nom de l'école), convoquons tous les élèves et le personnel à assister au procès de MOSES AKATUGBA.

OUTRAGES À MOSES AKATUGBA

Avoir été arrêté et torturé par l'armée à l'âge de 16 ans, puis détenu plus de trois mois par la police avant d'être accusé de vol à main armée et transféré en prison;

Avoir subi plusieurs autres traitements de torture de la part de la police et de l'armée pour lui soutirer des « faux aveux » qui seront considérés comme véridiques durant son procès;

Avoir été condamné à mort après avoir passé plus de huit ans en prison en attendant son jugement.

(Faire signer l'acteur jouant le rôle du juge)

Signature du juge



Cour d'appel de _____

Parquet du _____

Convocation en Justice En date du _____

Nous soussignés, le groupe Amnistie internationale de l'école _____, convoquons tous les élèves et le personnel à assister au procès de MOSES AKATUGBA.

OUTRAGES À MOSES AKATUBGA

Avoir été arrêté et torturé par l'armée à l'âge de 16 ans, puis détenu plus de trois mois par la police avant d'être accusé de vol à main armée et transféré en prison;

Avoir subi plusieurs autres traitements de torture de la part de la police et de l'armée pour lui soutirer des « faux aveux » qui seront considérés comme véridiques durant son procès;

Avoir été condamné à mort après avoir passé plus de huit ans en prison en attendant son jugement.

Signature du juge



Simulation du procès injuste de Moses Akatugba

Juge : Mesdames, Messieurs. Veuillez-vous lever devant la cour. Nous nous retrouvons aujourd'hui, au tribunal d'Ekpan, dans l'État du Delta au Nigéria pour le procès de Moses Akatugba, accusé d'avoir commis un vol à main armée. Moses, qu'avez-vous à dire pour votre défense?

Moses : Je jure n'avoir pas commis ce vol. Les policiers m'ont arrêté, m'ont frappé et m'ont tiré une balle dans la main. Des militaires m'ont amené dans une caserne militaire et m'ont demandé d'identifier un cadavre. Je ne connaissais pas la personne, donc ils m'ont battu de nouveau.

Juge : Nous ne sommes pas ici pour enquêter sur vos allégations de torture, monsieur Akatugba, mais bien pour rendre un jugement par rapport au crime que vous avez commis. Est-ce que l'enquêteur de police qui s'est occupé du cas de Moses peut se lever et expliquer sa version des faits?

Avocat de Moses : Monsieur le juge, je suis l'avocat de Moses Akatugba et j'ai été informé que la Couronne n'a pas convoqué l'enquêteur pour témoigner aujourd'hui. J'en profite pour vous rappeler l'iniquité de ce procès considérant que la preuve n'est pas complète. En plus des actes de torture déjà mentionnés par mon client, monsieur Akatugba aurait été victime d'autres traitements inhumains. La police lui aurait assené des coups de machette et de matraque, l'aurait attaché et suspendu pendant plusieurs heures dans des salles d'interrogatoire et lui aurait arraché les ongles des doigts et des orteils à l'aide de pinces.

Juge : Assez! Je vous prierais de ne plus mentionner les prétendus actes de torture, ils ne seront pas pris en compte lors de ce procès. Poursuivons avec le témoignage de la victime. Monsieur Mazino, pouvez-vous expliquer votre version des faits?

Monsieur Mazino, prétendue victime : Monsieur Akatugba est entré dans mon magasin avec une arme à la main. Il a volé trois cellulaires et d'autres accessoires électroniques, pour une valeur totale de 700 dollars.

Avocat de Moses : Monsieur le juge, il n'y rien d'autre que la parole de cet homme qui prouve que mon client a réellement effectué ce vol à main armée.

Avocat de la prétendue victime : En fait monsieur le juge, j'ai entre mes mains deux déclarations signées de la main de monsieur Akatugba avouant avoir commis le vol à main armée.

Avocat de Moses : Ce sont de fausses déclarations obtenues sous la torture!

Moses : Les policiers m'ont forcé à signer ces aveux sous la torture! Je n'en pouvais plus! La douleur infligée par la torture est insupportable. Je ne pensais pas que je survivrais. Les souffrances que j'ai endurées entre les mains des forces de l'ordre étaient inimaginables. Je n'avais jamais été soumis à un tel traitement inhumain.

Juge : À l'ordre! J'en ai assez entendu! Considérant le témoignage de la victime et les preuves écrites signées par l'accusé, je déclare Moses Akatugba coupable. Je le condamne à la peine de mort. L'audience est levée.

Observateur/observatrice Amnistie internationale : Injustice! (Moment de silence)

Moses a passé plus de huit ans en prison avant de recevoir son jugement, avant d'apprendre qu'il serait condamné à mort. Il avait 16 ans lorsqu'il s'est fait arrêter; il a maintenant 25 ans. Qu'il soit coupable ou non, Moses n'aurait pas dû être torturé et ne devrait pas être condamné à mort. Amnistie internationale demande qu'une enquête soit ouverte sur les allégations de torture que Moses aurait subies et que sa condamnation à mort soit changée en une sentence d'emprisonnement s'il est déclaré coupable lors d'un procès suivant les règles de justice internationale. La torture est une pratique barbare, inhumaine et inefficace. La torture et les mauvais traitements doivent cesser. Je vous invite à **signer la pétition pour aider Moses!**

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

AVOUEZ ! LA TORTURE, C'EST INHUMAIN**Simulation de procès à (nom de votre école)**

[Ville] — Le [JJ MM] 2014. . Dans le cadre de la campagne internationale contre la torture, le groupe **nom de votre ville / nom de votre école** d'Amnistie internationale Canada francophone organise une simulation de procès le JJ MM à HHh, pour s'interposer entre les bourreaux et les personnes torturées. Les membres du groupe prendront la défense de Moses Akatugba, un jeune nigérian arrêté à 16 ans pour avoir supposément commis un vol à main armée. Moses a subi plusieurs actes de torture de la part de la police et de l'armée nigérianes. Après avoir attendu en prison plus de huit ans, il a été condamné à la peine de mort.

À la suite de la simulation, les membres du groupe de **nom de votre ville / nom de votre école** inviteront les personnes présentes à signer une pétition demandant aux autorités du Nigeria de commuer la condamnation à mort de Moses Akatugba et de lancer une enquête indépendante sur les actes de torture qui lui auraient été infligés par la police de l'État du Delta, parce que nul ne devrait être contraint à « avouer » sous la torture.

Au cours des cinq dernières années, Amnistie internationale a documenté des cas de torture dans 141 pays. Pourtant l'usage de la torture et des autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants est illégal en toutes circonstances, en temps de guerre comme en temps de paix, selon les normes internationales. Son usage est cruel, immoral, et toujours condamnable. Nous exigeons des gouvernements, y compris du gouvernement canadien, qu'ils respectent leurs engagements et ne tolèrent aucun usage – direct ou indirect – de la torture.

Tout sur notre campagne contre la torture : amnistie.ca/torture.

Nom de l'établissement/groupe : Nom complet

Où : Adresse complète

Quand : JJ MM 2014, entre HHh et HHh

Personne-ressource : Prénom et nom

Téléphone : () -

— 30 —

Pour plus d'information :

Anne Sainte-Marie

Responsable des communications, AI Canada francophone

+1 (514) 766-9766 #230 // 1-800-565-9766 #230

+1 (514) 268-4983 (cell)

aste-marie@amnistie.ca

TRUCS *** TRUCS *** TRUCS

- Nous pouvons vous envoyer par courriel le fichier Word avec l'entête d'Amnistie internationale mais vous pouvez également utiliser celui de votre établissement scolaire;
- N'hésitez pas à envoyer ce communiqué à votre commission scolaire ou association d'écoles privées. Pensez aux journaux locaux et même à votre député-e, même si vous ne souhaitez pas organiser une rencontre. Connaître vos préoccupations le sensibilisera. N'oubliez pas d'inviter la direction de l'école afin qu'elle sache ce que vous faites;
- Complétez tous les endroits en grisé;
- Pensez à prendre des photos de l'activité et à nous les envoyer à campagnes@amnistie.ca ainsi qu'aux journaux locaux. Nous les rendrons disponibles sur notre compte Facebook : facebook.com/Amnistie.internationale.Canada.francophone;
- N'hésitez pas à appeler Anne Ste-Marie, responsable des communications, si vous avez des questions ou si vous voulez modifier le texte, mais ne savez pas comment. Son courriel : aste-marie@amnistie.ca et 514-766-9766 poste 230.

Slogans pour affichettes

NON À LA TORTURE

MOSES A DROIT À UN PROCÈS ÉQUITABLE

L'INJUSTICE NE PASSERA PAS

LIBÉRONS MOSES AKATUGBA

NON À LA PEINE DE MORT

MOSES EST MON AMI : LIBÉREZ-LE!

16 ANS ET TORTURÉ : C'EST ASSEZ!

